



HODENT

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HODENT
DU 26 FEVRIER 2020**

Séance du 26 février 2020

Date de convocation :

Nombre de conseillers

18 février 2020

- En exercice : 11

- Présents : 7

Date d'affichage :

- Votants : 8

18 février 2020

- Absents : 4

- Exclus : 0

L'an deux mil dix-vingt, le 26 février, à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Jocelyn Hebert, Jean-Luc Legras, Jean-Baptiste Quinet, Nelly Claes, Fabien Couegnoux,

Absents excusés : Mathilde Cheron-Dutot (a donné pouvoir à Fabien Couegnoux), Sophie Deschamps, Solange Ledy, Pierre Polverari,

Nelly Claes a été nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1) Délibération 2020-06 : Approbation du compte administratif de la commune 2019.

M. le Maire expose le compte administratif de l'année 2019 de la commune, avec :

En investissement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 16 217.01 € et un résultat de clôture excédentaire de 4 072.65 €

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 70 650 € et un résultat de clôture excédentaire de 198 733.62 €

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 202 806.27 euros pour l'exercice 2019.

Tous ces chiffres sont conformes aux certificats administratifs présentés par Mme Bourgeois, Trésorière de la perception de Magny-en-Vexin.

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à Patrice Bonnet pour le vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2019 de la commune

2) Délibération 2020-07 : Approbation du compte de gestion de la commune 2019.

M. le Maire présente le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 dressé par Mme Bourgeois, Trésorière de la perception de Magny-en-Vexin, et constate :

- pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte administratif de la commune, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion de l'année 2019 de la commune.

3) Délibération 2020-08 : Approbation du compte administratif de l'assainissement 2019.

M. le Maire expose le compte administratif de l'année 2019 de l'assainissement, avec :

En investissement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 20 432.96 € et un résultat de clôture excédentaire de 26 585.40 €

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 473.67 € et un résultat de clôture excédentaire de 96 749.32 €

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 123 334.72 euros pour l'exercice 2019.

Tous ces chiffres sont conformes aux certificats administratifs présentés par Mme Bourgeois, Trésorière de la perception de Magny-en-Vexin.

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à Jocelyn Hébert pour le vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2019 de l'assainissement.

4) Délibération 2020-09 : Approbation du compte de gestion de l'assainissement 2019.

M. le Maire présente le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2019 dressé par Mme Bourgeois, Trésorière de la perception de Magny-en-Vexin, et constate :

- pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec le compte administratif de l'assainissement, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion de l'année 2019 de l'assainissement.

5) Délibération 2020-10 : Demande de subvention départementale au titre du Fonds Scolaire.

M. le Maire propose au conseil de solliciter la subvention « Fonds scolaire » auprès du Conseil Départemental pour la pose de films opaques sur les vitres de l'école de Hodent, et ce, afin d'éviter la vue sur l'école, dans le cadre du plan Vigipirate.

La société A+ GLASS de Magny-en-Vexin a établi un devis pour 6 515.61 euros TTC, pour des films comprenant 5 niveaux d'opacité. La demande de subvention porte sur le montant HT, soit 5 429.675 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter cette demande de subvention et autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental.

6) Délibération 2020-11 : Avis du conseil municipal sur le courrier de soutien pour la construction d'un lycée à Magny-en-Vexin

M. le Maire fait lecture du courrier de soutien rédigé par le sénateur du Val d'Oise, Rachid TEMAL adressé au Ministre de l'Education Nationale concernant la construction d'un lycée à Magny-en-Vexin.

Il propose au conseil municipal de soutenir cette initiative, en l'actant par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter cette demande de soutien pour la construction d'un lycée à Magny-en-Vexin et autorise le Maire à en faire part au Sénateur.

7) Délibération 2020-12 : Avis du conseil municipal sur la motion relative à l'avenir des politiques publiques de santé dans le Val d'Oise.

M. le Maire fait lecture de la motion relative à l'avenir des politiques publiques de santé dans le Val d'Oise signée de la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise. Il précise que cette motion est soutenue par les sénateurs du Val d'Oise, Arnaud BAZIN et Rachid TEMAL.

Il propose au conseil municipal de soutenir cette initiative, en l'actant par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter cette demande de soutien concernant l'avenir des politiques publiques de santé dans le Val d'Oise et autorise le Maire à en faire part aux intéressés.

8) questions diverses :

a) Free veut déployer des installations sur notre territoire : à voir avec le nouveau conseil.

b) Projet d'évolution du réseau de bus du Vexin Ouest, qui prévoit :

- de mettre des bus pour les non-scolaires
- service à la demande de transport
- ligne Magny-Mantes

c) Présentation de l'installation du bac dégraisseur de la station d'épuration par Jocelyn HEBERT : -cout 10 000 euros. La station d'épuration a été remise en état. Tout fonctionne correctement. Dessableur et joints des parpaings à revoir.

d) Divers travaux :

Réfection peinture dans la mairie de la tablette et du placard d'entrée

Modification du lave-mains dans l'atelier

Toutes les poubelles ont été changées dans la commune

Réfection du sol du local de rangement dans la mairie

Vente des PC aux enchères sur AGORASTORES : 226 euros pour le PC et 331 euros pour le copieur

Demande de nettoyage par la CCVVS ou par l'agriculteur M. MARIE de la rue de la clé des Champs

Mot de remerciement de la famille SAILLY pour l'exemplarité de la gestion de la commune.

Parole donnée à Patrice BONNET :

Capteurs pour la qualité de l'air installés dans l'école par la société AIRT CONTROLE

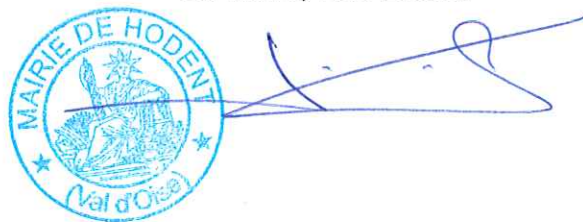
Compte-rendu et discussion à venir

Penser aux fiches produit pour le nettoyage dans l'école

Nettoyage à faire des bouches d'aération dans l'école

La séance est levée à 22 h 25.

Le Maire, Eric Breton

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE HODENT" at the top and "(Val d'Oise)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Eric Breton".